

Décision

Générale

colonial

Décision n° 472 16/04/1953

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 avril 1953

Numéro JO
n° 6 du 01/05/1953

Date du numéro
1 mai 1953

TEXTE INTÉGRAL

La Commission de surveillance des épreuves du concours spécial, fixé le 29 avril 1953, pour l'accès à l'emploi de contrôleur de l'Enregistrement, est composée comme suit : MM. Bourges (Charles), Administrateur en chef de la France d'Outre-Mer, Chef du Cabinet et du Personnel Personnel Martel, Chef du Service des Contributions directes Membre Perinayagassamy, Chef du Service des Finances et de la Comptabilité